

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, D BERAL, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), F CHASSON (proc de A ROUSSET), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER), et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 40
Procurations : 4
Votants : 44
Absents : 8

Date de convocation : 09/03/2022

Secrétaire de séance : Joël BOYER

Absents : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, P DUPONT, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G DOZ, A CHARROUD V et VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Commissions intercommunales thématiques et représentation dans les organismes extérieurs - Mise à jour - Elections.

Suite à la démission de Mme Alice BEL (élue de la commune d'Aubenas) au poste de conseillère communautaire, il convient de procéder à son remplacement par un conseiller communautaire dans les commissions thématiques et les organismes extérieurs où elle était appelée à siéger.

- 1) **Les commissions intercommunales thématiques :**
- ✓ Prévention, collecte et gestion des déchets
 - ✓ Nouvelles technologies

Ainsi que la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées dans laquelle Mme BEL siégeait en tant que suppléante représentant la commune d'Aubenas (Titulaire Cécile FAURE).

Il est rappelé qu'il reste toujours un poste de conseiller municipal à pourvoir au sein de la commission politique du logement, mutualisation et équipement sportif.

- 2) **Les organismes extérieurs :**
Mme BEL siégeait auprès d'Ardèche Le Goût.

L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.
Le Président procède au recueil des candidatures.

Commission Prévention, collecte et gestion des déchets : 1 seule candidate Marielle THINON.
En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.
Marielle THINON est élue à la commission Prévention, collecte et gestion des déchets

Commission Nouvelles technologies: pas de candidat
En l'absence de conseillers municipaux candidats au poste de Alice BEL au sein de la commission « Nouvelles Technologies », ce poste reste non pourvu.

Commission « Politique du Logement » : 1 candidat Roger KAPPEL, conseiller communautaire. Sa candidature n'est pas recevable, le poste devant être pourvu par un conseiller municipal ne siégeant pas au conseil communautaire.
En l'absence de conseillers municipaux candidats au poste de Emilie VILLOUD au sein de la commission « Politique du Logement », ce poste reste non pourvu.

Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées (suppléant représentant la commune d'Aubenas): 1 seule candidate Marielle THINON.
En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.
Marielle THINON est élue suppléante à la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées

Délégué à « Ardèche le Gout » : 1 seule candidate Marielle THINON.
En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.
Marielle THINON est élue déléguée à « Ardèche le Gout »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Marielle THINON, membre de la commission Prévention, collecte et gestion des déchets;
- Marielle THINON, suppléante à la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées;
- Marielle THINON est élue déléguée à « Ardèche le Gout ».

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 16 mars 2022
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220315-DEL15032022-17-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022